



CHARTRE pour l'accueil en formation des personnes en situation de HANDICAP

Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps : par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap, un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte des besoins spécifiques, l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Ayant reçu la certification QUALIOPi au titre des actions de formation, nous avons voulu rédiger notre politique handicap, soucieux de rendre accessible nos prestations, et de pouvoir adapter ou orienter le public en situation de Handicap.

Notre politique Handicap, Nos engagements généraux

Notre politique Handicap veut mettre en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.

Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination, prendre en compte les besoins spécifiques en :

- Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation dès la première prise de contact : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (à préciser) / non accessible aux personnes en situation de handicap
- Adaptant notre méthodologie d'intervention s'il est possible de le faire
- Sensibilisant l'équipe pédagogique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Ayant constitué un réseau partenaire capable d'orienter le public en situation de handicap sur des structures ayant la possibilité le cas échéant de sécuriser le parcours de formation.
- Diffusant cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » sur notre site internet et ainsi le rendre accessible à tous, afin d'informer tout personnel des engagements pris (intervenants, clients, stagiaires...).

EUROPLACER INDUSTRIES est un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 52 85 01403 85, référencé DATADOCK et certifié QUALIOPi

EUROPLACER INDUSTRIES

Route de Cholet - 85620 ROCHESERVIERE

Email : formations@europLacer.fr

Tél : 02.51.31.03.00/

N° SIRET :38328297700024

N° déclaration OF (NDA) : 52850140385

N° TVA Intra :FR79 383 282 977

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Missions de notre Référent Handicap

ASSURER UNE VEILLE

- Identifier, actualiser les ressources disponibles
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Diffuser une information actualisée notamment sur les obligations en termes d'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap. La veille liée au handicap est stockée sur un répertoire partagé accessible à l'ensemble de l'équipe pédagogique.
- Une formation de sensibilisation du handicap pour l'ensemble des acteurs de l'organisme sera proposée dans la mesure du possible.

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER

Accompagnement par le référent handicap à chaque étape

En amont du parcours

- Accueillir, écouter la personne en situation de handicap et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap.
- Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- Se mettre en lien avec le référent handicap des entreprises clientes ou à défaut une structure spécialisée permettant ainsi de conseiller et /ou orienter la personne en situation de handicap (*AGEFIPH, MDPH, CAP Emploi...*)
- Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes ou un acteur spécialisé dans le domaine du handicap au montage de dossiers administratifs utiles
- Evaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques et d'accessibilité de l'environnement immédiat.
- Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap
- Sensibiliser ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

Pendant le parcours

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne en situation de handicap
- Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes
- Mettre en place des outils facilitateurs permettant l'intégration au sein de la formation.
Exemple : utiliser une typographie facilitante pour les problématiques visuelles telle que *Tiresias* ou *PCfont*

Après le parcours

- Préparer le bilan de la personne en situation de handicap
- Capitaliser sur la dimension handicap

EUROPLACER INDUSTRIES est un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 52 85 01403 85, référencé DATADOCK et certifié QUALIOP

EUROPLACER INDUSTRIES

Route de Cholet - 85620 ROCHESERVIERE

Email : formations@europLacer.fr

Tél : 02.51.31.03.00/

N° SIRET : 38328297700024

N° déclaration OF (NDA) : 52850140385

N° TVA Intra : FR79 383 282 977

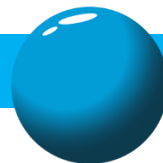


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



INFORMER, SENSIBILISER DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES



- Être personne ressource en interne sur la thématique du Handicap
- Informer du rôle du référent handicap et de sa disponibilité
- Lever les freins constitués par les représentations du handicap
- Communiquer pour sensibiliser les équipes pédagogiques
- Identifier et cartographier les acteurs majeurs. Annuaire dédié sur nos partenaires susceptibles de renseigner sur le public en situation de handicap
- Orienter la personne en situation de handicap auprès d'un réseau d'acteurs utiles, selon les besoins (orientations supports de partenariats)



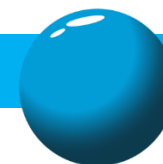
- Contribuer aux éventuelles dynamiques locales autour de projets liés au handicap.
- Mettre en place un plan de développement des compétences lié à la sensibilisation du handicap au sein de l'organisme de formation.

« Dans ma mission de référent handicap, j'ai à cœur d'accompagner chaque apprenant en situation de handicap, tout au long de sa formation. Cela nécessite d'être à son écoute ainsi que de ses environnements. Le plus souvent, émergent des besoins qui n'avaient pas été identifiés au début de la formation. Cela nécessite alors de solliciter rapidement notre réseau et les bons interlocuteurs liés à la situation pour garantir la réussite de l'action de formation ».



David GOUËL, référent handicap

Diffusion et Accessibilité de la Charte



La charte est :

- diffusée auprès des équipes internes,
- mise à disposition des apprenants,
- accessible sur les supports de communication (en particulier le site internet)

Si vous avez des contraintes de santé ou pensez être en situation de handicap, notre référent handicap est à votre écoute pour prendre en compte vos besoins et vous accompagner dans la mise en œuvre d'aménagements adaptés.

Pour le contacter : david.gouel@europlacer.fr



02.51.31.03.03

Dernière mise à jour du document : Jan 2026

EUROPLACER INDUSTRIES est un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 52 85 01403 85, référencé DATADOCK et certifié QUALIOPi

EUROPLACER INDUSTRIES

Route de Cholet - 85620 ROCHESEVIERE

Email : formations@europlacer.fr

Tél : 02.51.31.03.00/

N° SIRET : 38328297700024

N° déclaration OF (NDA) : 52850140385

N° TVA Intra : FR79 383 282 977



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FORM32-FR-Rev02